

Etat de la biodiversité dans les anciennes carrières de Wallonie

Annie REMACLE, chargée de mission
Convention "Les carrières en Région wallonne" (Direction de la Nature, MRW - FuSAGx)
Unité d'Entomologie fonctionnelle et évolutive
Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux
Passage des Déportés 2 B-5030 Gembloux
E-mail: annie.remacle@tiscali.be

Résumé

L'étude de l'intérêt biologique des anciennes carrières de Wallonie s'est inscrite dans le programme "Inventaire des Sites de Grand Intérêt Biologique" (SGIB), lancé dès 1993 et actuellement en cours de complétion et mise à jour. Cet inventaire des SGIB n'a pas de valeur juridique directe mais il constitue un outil fondamental de la connaissance scientifique du patrimoine naturel wallon (cf. http://biodiversite.wallonie.be/sites/sgib_txt.html).

L'inventaire des anciens sites carriers a fait l'objet d'une succession de conventions passées entre la Direction de la Nature du Ministère de la Région wallonne et la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux.

1. Méthodologie de l'inventaire des anciennes carrières

L'inventaire réalisé s'est limité aux seules carrières, y compris les parties en surface de carrières souterraines.

Le repérage des sites préalable aux prospections s'est basé sur diverses sources, notamment les cartes I.G.N., les nouvelles cartes géologiques, des documents disponibles à la DPA, des rapports de conventions Région wallonne - universités ou instituts de recherche, les plans de secteur et les rapports des plans communaux de développement de la nature (PCDN).

Les données biologiques recherchées se rapportent, d'une part, à la végétation et à la flore (ptéridophytes et spermatophytes) et, d'autre part, à la faune. Pour la faune, certains groupes "cibles" aux exigences complémentaires sont prioritairement recherchés: l'avifaune, l'herpétofaune (reptiles et amphibiens), l'entomofaune (groupes reconnus pour leur qualité de bio-indicateurs: Odonates ou Libellules; Orthoptères ou Sauterelles, Grillons et Criquets; Lépidoptères Rhopalocères ou Papillons de jour; Coléoptères Cicindelinae ou Cicindèles; Hyménoptères Aculéates solitaires ou Guêpes et Abeilles).

Les deux principaux critères de définition des carrières de grand intérêt biologique (carrières SGIB) sont

- la présence et l'abondance d'espèces végétales et animales rares, menacées et/ou protégées,
- la présence d'habitats rares, menacés et/ou protégés.

Toute carrière prospectée a fait l'objet d'une fiche descriptive. Les carrières reconnues de grand intérêt biologique sont décrites dans une fiche détaillée, qui est intégrée dans la base

de données "Sites de grand intérêt biologique" accessible sur http://biodiversite.wallonie.be/sites/sgib_txt.html.

2. Résultats généraux de l'inventaire réalisé

L'inventaire des anciennes carrières a concerné une proportion importante mais indéterminée des sites d'extraction wallons. Il ne s'agit pas d'un inventaire "historique".

Sur les 5.149 carrières prospectées (31 sites/100 km²), 10% ont été reconnues de grand intérêt biologique au cours de la période 1998-2007. La densité de carrières intéressantes varie logiquement selon les régions naturelles.

L'absence d'une carrière dans la base de données SGIB ne signifie pas forcément que cette carrière est dépourvue d'intérêt biologique, d'autant plus qu'une faible proportion des sites carriers intégrés dans l'inventaire sont restés jusqu'à présent insuffisamment documentés, ceci pour diverses raisons.

3. Répartition des carrières de grand intérêt biologique en fonction du matériau extrait

Les anciennes carrières de calcaire et/ou dolomie représentent près de la moitié des carrières reconnues de grand intérêt (46%), suivies des sablières (21%). Par ailleurs, les sites d'extraction de matériaux meubles rassemblent près du tiers des carrières SGIB.

Les carrières de calcaire et/ou dolomie montrent une plus grande richesse biologique que les carrières de roches compactes siliceuses, du moins pour les groupes biologiques considérés dans cet inventaire. En effet, elles représentent 34% de l'ensemble des carrières visitées mais 46% des carrières SGIB, tandis que seulement 15% des carrières de roches cohérentes siliceuses ont été classées comme SGIB alors qu'elles constituent 38% des carrières totales.

4. Evolution de l'intérêt biologique des carrières SGIB

Une mise à jour partielle, réalisée en 2006 et 2007, a concerné 141 sites qui n'avaient plus été visités depuis cinq à douze ans. Sur base des groupes biologiques étudiés, on a constaté une réduction de l'intérêt biologique dans 75% des carrières, une stabilité dans 18% et une croissance dans 5%. Jusqu'à présent, 29% des carrières concernées par cette mise à jour sont à exclure de la base de données SGIB en raison d'une perte d'intérêt prononcée.

L'examen des facteurs responsables de la réduction de l'intérêt biologique a porté sur un total de 105 carrières. Pour cet échantillon, les facteurs naturels se sont avérés prépondérants: ils interviennent en effet dans 61% des carrières contre 39% pour les facteurs anthropiques, sachant que plusieurs facteurs, naturels et/ou anthropiques, peuvent agir concomitamment sur un même site.

Les principaux facteurs naturels mis en évidence sont, par ordre d'importance décroissante, le boisement spontané (41% des carrières), l'embroussaillage (27%), la réduction ou la disparition du caractère sableux dans le cas des sablières (24%). Pour les facteurs anthropiques, le classement est le suivant: le comblement complet ou partiel (46%), l'accroissement de la pression anthropique (apports limités de déchets, la fréquentation accrue,... – 29%), les réaffectations défavorables à la faune et à la flore (urbanisation, remise en culture,... – 14%), la reprise de l'activité extractive (6%) et le boisement. Tous facteurs confondus, le boisement spontané constitue le facteur majeur de la réduction de

l'intérêt des carrières considérées (impact négatif dans 41 carrières), suivi du comblement (29 sites).

5. Conclusion

Lors de la mise à jour partielle de l'inventaire, un accroissement de l'intérêt biologique a été observé dans seulement 5% des carrières. Parmi celles-ci, plusieurs sont des carrières relativement "jeunes", où l'extraction est arrêtée depuis peu d'années, tandis que de rares sites d'extraction ont bénéficié d'une restauration plus ou moins drastique (cf. exposé de B. Van Doren).

L'intégration de la problématique "Biodiversité" dans les projets de réaménagement des carrières actives est primordiale, d'autant plus que certains habitats pionniers, qui correspondent aux phases initiales de la colonisation de carrières, sont de moins en moins représentés en Wallonie. En outre, les milieux "jeunes" exigent une gestion moins lourde que des milieux plus évolués. Le "guide de bonnes pratiques" annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 (portant conditions sectorielles relatives aux carrières et à leurs dépendances) propose avec pertinence diverses modalités d'un réaménagement plus favorable à l'amélioration de la biodiversité, notamment « en recréant prioritairement des milieux naturels pionniers et de type "ouvert" ».